

Département
SEINE ET MARNE
Arrondissement
MEAUX
Canton
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
Commune
MERY-SUR-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ



DÉLIBÉRATION 2025-01
ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2025
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE
POUR LES MISSIONS OPTIONNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Sami Seddik, conseiller municipal suppléant la maire démissionnaire.

Étaient présents : Monsieur SEDDIK Sami, Monsieur CLÉMENT Bruno, Monsieur VAUTCARANNE Alain, Madame FUOCO Carmela, Monsieur SEYLER Aurélien et Madame CASTILLO Alexandra.

Secrétaire de séance : Madame CASTILLO Alexandra

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du renouvelant approuvant les termes de la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2025 ;
Vu la convention unique annuelle 2025 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée ;

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;
Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;
Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable ;
Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » ;
Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'adhérer à la convention unique pour l'année 2025 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait à Méry-sur-Marne, le 21 janvier 2025

La secrétaire de séance,
Alexandra CASTILLO



Pour le maire empêché,
Sami SEDDIK
Conseiller municipal suppléant
la maire démissionnaire

Dossier N° : 22111689
Démarche : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité
Organisme : Préfecture 77
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 24 janvier 25 17:06

Identité du demandeur

Email : contact@merysurmarne.fr
SIRET : 21770290100034
SIRET du siège social : 21770290100034
Dénomination : MAIRIE
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 84.11Z
Date de création : 1 janvier 1978
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 6 à 9 salariés
Code effectif : 03
Adresse : COMMUNE MERY SUR MARNE

7 ROUTE JEAN DE LA FONTAINE

77730 MERY-SUR-MARNE
FRANCE

Formulaire

Avertissement

Ce formulaire ne doit être utilisé que par les communes qui ne sont pas raccordées sous Actes ou Actes budgétaires compte tenu de l'impossibilité pour elles de transmettre en format papier en raison de la situation sanitaire actuelle.

Objet de l'acte

Convention unique de gestion CGD77

Référence de l'acte

2025-01

Nom et prénom

Sami SEDDIK

Date le l'acte

21 janvier 2025

Nouveau champ Texte

Non communiqué

Adresse électronique

contact@merysurmarne.fr

Téléphone

09 63 54 84 91

DEPOT DE L'ACTE**Arrondissement**

MEAUX

Matière

Fonction publique territoriale

Messagerie

Email automatique, 24 janvier 25 17:06

[Transmission n° 22111689 24/01/2025 Convention unique de gestion CGD77]Le présent accusé de réception atteste de la validité de la transmission de l'acte 2025-01 au contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne et lui confère son caractère exécutoire.

Vous devez conserver le courriel de notification du présent accusé de réception, permettant de justifier de la date de transmission de l'acte au 24/01/2025 et de son effet exécutoire.